



**COMMUNE DE CHÂTEL-SUR-MONTSALVENS**

# **Rapport de gestion 2024**

## 1. Table des matières

### Table des matières

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 1. Table des matières.....        | 2 |
| 2. Exécutif .....                 | 3 |
| 3. Administration générale .....  | 3 |
| 4. Population légale .....        | 3 |
| 5. Programme de législature ..... | 4 |
| 6. Activités communales.....      | 4 |
| 7. Activités par dicastères.....  | 4 |
| 8. Analyse financière.....        | 6 |
| 9. Conclusion.....                | 7 |

## 2. Exécutif

Le Conseil communal est en charge du pouvoir Exécutif de la Commune. Il se compose de 5 membres siégeant depuis le début de la législature 2021-2026.

### 2.1 Composition et fonctions

| Conseil communal  | Dicastère                                                                                                             |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Barras Eric       | Syndicature, Administration générale, Aménagement du territoire, Constructions, Forêts, Protection des eaux, Tourisme |
| Haldimann Laure   | Vice-Syndicature, Routes et transports, Affaires militaires, Police, Police du feu, Protection civile                 |
| Bertschy Cédric   | Approvisionnement en eau, Bâtiment communal, Energie, Informatique, Protection de la nature                           |
| Charrière Jacques | Affaires sociales, Santé, Agriculture et domaines, Enseignement et formation, Petite enfance, Sports et loisirs       |
| Agnès Chatelan    | Finances et impôts, Culte et cimetière, Culture et manifestations, Déchetterie et voirie, Sentiers publics            |

## 3. Administration générale

L'administration générale est en charge des tâches opérationnelles communales, sous la conduite du Conseil communal. Au fil des législatures, elle est composée de 2 secteurs : le Secrétariat communal et la Caisse communale.

### 3.1 Composition

|                                                      |                     |         |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------|
| <b>Secrétariat communal - Contrôle de l'habitant</b> | Marlène Rime-Jordan | EPT 0.9 |
| <b>Caisse communale – Caisse AVS</b>                 | Nicole Piccand      | EPT 0.4 |

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, Marlène Rime-Jordan assume la fonction de Secrétaire communale et Préposée au Contrôle de l'habitant.

Depuis le 2 août 2019, Nicole Piccand assume la fonction de Caissière communale et Responsable de l'agence AVS.

La commune ayant une petite structure ne forme pas d'apprenti/e.

## 4. Population légale

Pour que l'évolution démographique soit représentative, les chiffres de la population au 31.12.2013 et au 31.12.2024 ont été repris. La commune comptait 252 habitants en 2013 contre 359 habitants en 2024, soit une augmentation de 107 personnes sur environ 10 ans.

## 5. Programme de législature

Le Conseil communal se dote d'un programme de législature permettant une vision claire des tâches à accomplir pour la bonne marche de la commune, de diriger la réflexion dans les différents dicastères et d'établir une planification financière.

Les principaux enjeux et défis concernent le bâtiment communal, la mobilité, l'aménagement du territoire, le tourisme et les infrastructures communales.

Les décisions des instances cantonales et du district les impactent et demandent un suivi et une adaptation afin de sauvegarder les intérêts de chacun. Un ordre de priorité est donné à chaque projet pour permettre leur réalisation au moment opportun.

Le programme de législature se déploie dans la sécurité, le respect, la communication, la proximité, la communication et la gestion des risques. La règle de conduite du Conseil communal est la préservation des intérêts citoyens.

## 6. Activités communales

### 6.1 Bases

Le Conseil communal répartit l'activité communale générale au sein de cinq dicastères. Il prévoit également les projets de rénovation ou d'amélioration nécessaire au bon fonctionnement communal et à l'entretien de son patrimoine par le biais d'investissements.

### 6.2 Moyens

Afin de planifier et contrôler le financement des projets, le Conseil communal met annuellement à jour la planification financière à 5 ans.

Un système de contrôle interne (SCI) communal a été créé lors du passage à MCH2. L'analyse des risques a permis de les prioriser et de contrôler que les processus en place permettent leur bonne gestion.

## 7. Activités par dicastères

### 7.1 Administration générale

L'année 2024 a été marquée par le déploiement de la digitalisation dans de nombreux domaines, du passage à la protection des données du Contrôle de l'habitant, de la vigilance accrue des employées face à la cybercriminalité, d'un archivage administratif sur la base de MCH2, de l'utilisation de la GED pour les documents préparatoires des séances de Conseil, de la création pour d'un nouveau site internet plus attractif et facile à programmer.

### 7.2 Finances

Les activités financières peuvent être catégorisées en deux parties, soit le suivi des projets communaux et leur impact, et la gestion des affaires courantes de l'administration communale.

Les projets sont nombreux et nécessitent une planification à long terme toujours plus poussée notamment à la participation communale pour la construction du nouveau complexe scolaire et l'accueil extrascolaire à Charmey.

La gestion des affaires courantes financières est dépendante des outils informatiques à même titre que celles des affaires administratives pour lesquelles le budget informatique est observé et analysé.

### *7.3 Formation*

Par acceptation de toutes les communes du cercle scolaire de la Jogne, nomination à la Présidence de notre Conseiller communal Monsieur Jacques Charrière.

Le comité scolaire en place travaille en étroite collaboration avec la direction et le corps enseignant ainsi qu'avec les Conseils communaux dans les divers défis à relever tout au long de l'année.

Les communes du cercle scolaire sont satisfaites des mesures mises en place durant l'année 2024 permettant un fonctionnement optimal de cet important dicastère.

Le même comité fournit un important travail dans la gestion de l'accueil extrascolaire pour répondre à de nombreux critères tant parentaux que communaux.

Le Conseil des parents se réunit régulièrement pour donner sa voix consultative au comité scolaire.

### *7.4 Bâtiments*

Le bâtiment communal est en constante évolution notamment par le changement de toutes les fenêtres et cadres dans chaque appartement et bureau communal par gain énergétique.

Passage au mazout ECO en regard de la législation en vigueur.

Le Conseil communal se fixe l'objectif à chaque budget de procéder à une amélioration du bâtiment communal.

Suite à de nombreuses demandes de parents, un projet d'aménagement du bâtiment communal pour accueillir une place de jeux et une piste de pétanque a débuté en 2024 et suit son cours.

### *7.5 Santé et Affaires sociales*

Dans le cadre de la Commission Senior+, la commune a eu le plaisir de mettre en places des bancs le long de sentiers pédestres qui ont été financés par des tiers ayant leur plaque apposée.

Les liens sociaux et intergénérationnels sont entretenus par l'organisation annuelle du Noël des Aînés et d'un Apéritif villageois avec sapins de Noël offerts à chaque citoyen.

Les Seniors de la commune peuvent bénéficier d'un large programme d'activités déployées par la Commission Senior+ en collaboration avec Pro Senectute Fribourg.

La commune enregistre une augmentation de l'aide sociale octroyée par le Service social et une stabilité quant aux mesures de curatelle.

La jeune génération bénéficie de l'accueil extrascolaire intercommunal avec le personnel nécessaire l'entourant et les repas livrés par le Home de la Jogne.

### *7.6 Routes communales*

Le projet de rénovation de la route de Biffé avec la création d'un trottoir est depuis 2022 sujet à oppositions.

La création d'un trottoir franchissable permettra d'assurer la sécurité des élèves et des piétons.

La volonté du Conseil communal d'améliorer le centre village par une mise en zone 30 km après la délivrance du permis pour la route est entravée par ces oppositions.

### *7.7 Environnement et aménagement du territoire*

La commune est en attente de l'autorisation de la réfection de la route de Biffé pour pouvoir tirer une conduite en vue de la mise en séparatif de toutes les propriétés en regard de la législation.

Les oppositions de la route de Biffé freinent cette démarche et retarde la mise en séparatif.

La future connexion à la STEP de Broc nécessite que la commune se mette à plus ou moins brève échéance en séparatif pour diminuer les coûts par unité habitant.

La commune a mis en œuvre toutes les mesures exigées par le SAAV lors de la dernière inspection de son eau potable.

En termes de constructions, quelques projets sont en cours d'obtention de permis de construire et des chantiers vont débuter en 2025. Les parcelles libres diminuent progressivement.

Le chapitre « énergie » est mis en pratique au bâtiment communal par le passage au mazout ECO et par son intégration dans le programme Enercoach. Les nouvelles fenêtres posées permettent une économie de chauffage.

L'éclairage public est muni, depuis plusieurs années, d'une réduction automatique durant la nuit. Tous les mâts fonctionnent à l'éclairage LED.

### *7.8 Economie*

La commune a confié son domaine forestier à la Corporation forestière Jogne-Javroz qui le gère et le préserve.

Il est tenu compte de la mobilité douce par l'aménagement d'un réseau de sentiers pédestres entretenus reliant les communes entre elles notamment par la passerelle St-Blaise et le sentier des patrimoines, aménagé en collaboration avec le Parc naturel régional. Des panneaux patrimoniaux ont été posés pour le tourisme pédestre fruit d'une collaboration avec le Parc naturel régional et les communes.

### *7.9 Impôts*

La facturation des impôts est en mains cantonales depuis plusieurs années. Les impôts ordinaires sont au taux de CHF 0.795 par franc versé à l'Etat de Fribourg.

## *8. Analyse financière*

L'analyse financière des dernières années, comptabilisées selon les normes MCH2, démontre que la situation financière communale s'oriente dans le sens des prévisions budgétaires.

### *8.1 Synthèse des indicateurs financiers*

Les indicateurs financiers peuvent être comparés à ceux de l'année précédente.

| INDICATEURS FINANCIERS MCH2            |            |            |
|----------------------------------------|------------|------------|
|                                        | Année 2024 | Année 2023 |
| 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET              | -216.77%   | -229.79%   |
| 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT             | -407.00%   | 100.00%    |
| 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS         | -1.00%     | 0.00%      |
| 4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS | 74.00%     | 86.00%     |
| 5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS      | 3.00%      | 17.00%     |
| 6. PART DU SERVICE DE LA DETTE         | 2.00%      | 2.00%      |
| 7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS  | -8472.87   | -7916.99   |
| 8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT              | 15.00%     | 16.00%     |

En résumé, les indicateurs financiers démontrent que la situation financière communale est assez stable et bonne.

## 9. Conclusion

La commune relève encore des défis au cours de la législature 2021-2026, tant au niveau régional que communal. Les concepts de mobilité, de stationnement, énergétiques et écologiques sont des bases de réflexion constantes, pour concevoir des projets communaux durables donnant satisfaction aux habitants et dans le plus grand respect des moyens financiers communaux.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Le Syndic  
Eric Barras





La Secrétaire  
Marlène Rime-Jordan